

10 ans d'expérience RIE II et anticipation du PF 17

27 et 28 septembre 2018
Lausanne (deux journées entières)

Séminaire fiscal

OREF



**EXPERT
SUISSE**

Public visé

Ce séminaire s'adresse aux conseillers expérimentés, ainsi qu'à tout praticien confronté aux problématiques fiscales des entreprises et des entrepreneurs.

Contexte et problématique

Alors que la Réforme de l'Imposition des Entreprises III a été refusée par le peuple et que le Projet Fiscal 17 (PF 17) est en route, nous vous proposons de faire un point de situation de la Réforme de l'Imposition des Entreprises II (RIE II) quant à son application, à la pratique des administrations fiscales et à la jurisprudence y relatives. Même si les contours des modifications législatives de la RIE II intervenues à partir de 2009 semblent aujourd'hui acquis, la dernière décennie a été riche d'enseignements précis et techniques que nous souhaitons partager.

Lors de ce séminaire, les conférenciers, représentant tant le monde du conseil que des administrations fiscales, traiteront l'ensemble des changements introduits par cette réforme et en feront état au travers de cas pratiques et de leurs expériences professionnelles. Par ailleurs, le séminaire intégrera une revue de la fiscalité agricole.

Le PF 17 ne sera pas pour autant oublié car une demi-journée y sera consacrée afin que les participants puissent saisir les implications de ses enjeux avec un éclairage spécifique sur le canton de Vaud dont l'introduction est prévue au 1^{er} janvier 2019 déjà.

Objectifs

Permettre aux participants de prendre connaissance ou de partager les expériences sur des points essentiels de la fiscalité des entreprises et des entrepreneurs ainsi que d'être informé sur les récents changements, la jurisprudence actuelle et les projets législatifs.

Thèmes

- Indépendants (bénéfice de liquidation & différés d'imposition)
- Imposition privilégiée des dividendes
- Réserves issues d'apports de capital
- Réduction pour participations
- Remploi
- Fiscalité agricole
- Projet fiscal 17

Méthode

Le premier jour, ce séminaire mettra la pratique fiscale à l'honneur, avec un bref rappel théorique, par la présentation de cas relatifs à l'imposition privilégiée du bénéfice de liquidation de l'activité entrepreneuriale et aux différentes possibilités de différés d'imposition. La fiscalité des sociétés sera également commentée par les orateurs en particulier l'impact des réserves issues d'apport de capital, le mécanisme de la réduction pour participations et, évidemment, l'imposition privilégiée des actionnaires lors de distribution de dividende.

La matinée du deuxième jour sera consacrée au remploi et clôturée par une revue de la jurisprudence récente. L'après-midi de la seconde journée permettra de faire un état de lieu du PF 17.

Une documentation circonstanciée sera remise lors du séminaire comprenant les exposés théoriques, les cas pratiques et les propositions de solution.

Responsables du séminaire

Thierry Drouhet, OREF

Cédric Stucker, OREF

Conférenciers

Daniel Bovigny, expert fiscal CSI, remplaçant chef d'équipe, Division surveillance cantons, Administration fédérale des contributions, Berne

Thierry De Mitri, expert fiscal diplômé, De Mitri Conseils SA, Lausanne

Pierre Dériaz, expert fiscal diplômé, Directeur de la division taxation, Administration cantonale des impôts Vaud, Lausanne

Thierry Drouhet, expert fiscal diplômé, Groupe Fidexpert, Lausanne

Raphael Gani, Docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, expert fiscal CSI, juriste fiscaliste, Administration cantonale des impôts Vaud, Lausanne

Roberto Garruso, expert fiscal diplômé, ValoremTax et Finance SA, Lausanne

Prof. Dr Pierre-Marie Glauser, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, avocat, expert fiscal diplômé, lic. oec. HSG, Oberson Abels SA, Lausanne/Genève

Olivier Gross, expert-comptable diplômé, chef de section taxation des entreprises, Service cantonal des contributions, Fribourg

Julien Latour, titulaire du brevet d'avocat, conseiller fiscal, Administration fiscale cantonale, Genève

Sébastien Liaudet, expert fiscal diplômé, Directeur de Fiscaplan SA, Lausanne

Jean-Frédéric Maraia, Dr en droit, avocat, chargé de cours, Université de Genève

Stéphanie Noirat, experte fiscale diplômée, Groupe Fidexpert, Lausanne

Thierry Obrist, Prof., Dr en droit, avocat, LL.M., Université de Neuchâtel

Florence Schlaepfer, adjointe du centre de compétence entreprises, fiscaliste auprès de la division de la taxation, Administration cantonale des impôts, Lausanne

Cédric Stucker, expert fiscal diplômé, Administrateur de Fiscaplan SA, Yverdon

Date

27 et 28.09.2018 2 journées entières

Lieu

Hotel Royal Savoy Lausanne
Avenue d'Ouchy 40
1006 Lausanne
www.royalsavoy.ch

Prix du séminaire

CHF 1300.– non-membres
CHF 1100.– collaborateur spécialisé ou
expert membre individuel d'EXPERTsuisse
ou membre OREF

Sont compris

- toute la documentation
(version papier et numérique)
- café d'accueil, boissons pendant les
pauses, eau minérale dans la salle,
repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera
comptabilisée à raison de 16 heures par
EXPERTsuisse.

Information/Administration

- Non-membre
 Membre OREF
 Membre EXPERTsuisse

10 ans d'expérience RIE II
et anticipation du PF 17
 27 et 28 septembre 2018
Lausanne (deux journées entières)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

- Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:

SEMINAIRE FISCAL, OREF-EXPERTsuisse, c/o EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59 ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.